

OBJET DE L'APPEL À PROJETS

Cet appel à projets vise à **l'amélioration des connaissances naturalistes**. Il s'inscrit dans le cadre de la **mission d'inventaire du patrimoine naturel**. Il vise à documenter la biodiversité et la géodiversité, notamment en comblant des lacunes sur les taxons, les écosystèmes et le patrimoine géologique, dans un cadre de partage et de diffusion ouverte des connaissances.

Cet appel à projet est organisé par [PatriNat](#), centre d'expertise et de données sur la nature, articulé autour des missions de ses tutelles, que sont l'Office Français de la Biodiversité (OFB), le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), le CNRS et l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Il bénéficie d'un soutien financier de l'OFB.

Cet appel à projet vise à soutenir une action de connaissance ayant une portée nationale (territoires d'Outre-mer inclus). Il s'adresse en priorité aux associations naturalistes et sociétés savantes impliquées dans la connaissance de la biodiversité ou du patrimoine géologique. Les autres structures comme les autoentrepreneurs, établissements publics¹, conservatoires botaniques nationaux, bureaux d'études, et gestionnaires d'espaces naturels sont aussi éligibles. Les projets portés par des associations naturalistes et sociétés savantes constitueront au moins 50% des projets sélectionnés.

En savoir plus : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/participer/appeal>

PORTÉE DU PROJET

Pour être éligible, le projet devra porter sur au moins une des thématiques suivantes :

- **L'acquisition de connaissances naturalistes** concernant :

- la mobilisation/numérisation de connaissances permettant **d'améliorer la complétude de répartition temporelle et spatiale** des espèces (zones méconnues pour un ou plusieurs taxons, données « anciennes », etc.),
- des missions spécifiques de terrain pour **compléter de grandes lacunes de connaissance** ou des **prospections ciblées d'espèces** (taxons non observés depuis longtemps ou taxons présumés disparus) permettant de préciser et d'actualiser la connaissance de leur répartition nationale,
- **la taxonomie** (publication de nouveaux taxons, résolution d'incertitudes taxonomiques, par exemple aux moyens d'analyses génétiques) et la **syntaxonomie**,
- **l'alimentation de bases de connaissances** naturalistes intégrant des traits de vie ou des référentiels (répartition, critères de détermination),

¹ Si vous êtes rattachés à un établissement public type université, prévenez vos gestionnaires en amont du projet pour vous assurer de la faisabilité de la contractualisation sous forme de devis/bon de commande.

- **des travaux d'inventaires/cartographie d'habitats et du patrimoine géologique**, et de relevés de communautés végétales sur des zones ou des types de milieux peu étudiés,

- **un développement méthodologique reproductible** tel qu'une comparaison de différents pièges, un test d'efficacité de protocoles, etc.

• **La diffusion des connaissances naturalistes** telle qu'un séminaire de restitution d'un inventaire/atlas, l'animation d'un inventaire ou d'un suivi naturaliste, la publication de résultats ; la standardisation, validation, mise en ligne d'une base de données partagée, et/ou l'élaboration de clé de détermination nationale diffusée gratuitement.

• **L'acquisition et le partage d'illustrations de la biodiversité et géodiversité** : photos d'espèces et d'habitat non encore illustrées sur le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) y compris, des photos de stades de développement non documentés.

Les résultats (« livrables ») des projets se résument en trois catégories :

- Des données et bases de données dans un format standardisé.
- Des publications (académiques, rapport ou autre) en ligne ou sous format papier.
- Des photos d'espèces, d'habitats/végétations ou d'objets géologiques.

CONDITIONS REQUISES POUR LE PROJET

Le projet devra respecter l'ensemble des conditions suivantes :

• Le projet doit combler une ou des **lacunes de connaissances à l'échelle nationale**. Ceci recouvre des projets portant sur l'ensemble de la France métropolitaine, sur plusieurs régions (notamment à une échelle biogéographique), des travaux plus localisés mais portant sur des espèces ou végétations endémiques ou sur une zone méconnue à l'échelle du territoire national. Cette année, les projets concernant **les espèces des haies et trames écologiques ainsi que les projets mobilisant l'ADN/ADNe² (barcode, librairie de référence, inventaire par ADNe, taxonomie intégrative...)** feront l'objet d'une attention particulière.

• Le projet doit concerner une action spécifique (l'activité courante de la structure ne peut pas être considérée comme un projet).

• Le travail sur des déterminations doit être le plus précis possible (espèce ou sous-espèce ; les projets concernant des groupes morphologiques ne sont pas éligibles).

² Si le porteur de projet doit faire appel à un laboratoire d'analyses, il devra prendre en charge la contractualisation avec le laboratoire.

- En termes de calendrier, le projet doit pouvoir être finalisé dans un délai **maximum de 24 mois** (mise à disposition des livrables inclus). A la fin du projet, une fiche de bilan du sera à compléter par le porteur de projet (**Annexe 1**). Dans le cas d'un projet non terminé au bout de 24 mois, un point sera fait sur l'état d'avancement afin de statuer sur sa prolongation par avenant ou sur son arrêt.
- Cette année, au moins 50% des projets sélectionnés concerneront l'Outre-mer.
- Le porteur ne doit pas bénéficier de financements de l'OFB pour le même projet.
- Le porteur doit disposer d'un [numéro SIRET](#).
- Le format et nombre de pages pour le formulaire doivent être strictement respectés.

CLAUSES ASSOCIÉES

- L'ensemble des résultats du projet doit être diffusée de façon ouverte selon les principes de l'Opendata. Selon le type d'étude :
 - le partage des données d'observations précises (géographie, méthodes, observateurs) dans le cadre du SINP et du GBIF (et respect obligatoire des standards associés aux données et métadonnées) y compris les données dérivées d'analyses ADN avec des métadonnées permettant de connaître le processus de traitement ;
 - le partage des données de séquençage dans les bibliothèques publiques de BOLD et GenBank ;
 - l'application de la licence ouverte de réutilisation de l'information publique Etalab v2 sur les résultats qui se présentent sous la forme de jeux de données, sous réserve d'exceptions fondées sur la loi (données sensibles, droits des tiers, etc) ;
 - la publication par le dépositaire du projet, l'OFB ou le MNHN des résultats sous forme de rapport ou article (diffusables sans restriction) ;
 - le cas échéant, l'application de la licence Cecill-B v1 sur les résultats qui se présentent sous la forme de logiciels.
 - l'application de la licence ouverte Creative Commons Attribution 3.0 sur les résultats qui se présentent sous toute autre forme (base de connaissance, photos, etc.) et leur partage dans le cadre de l'INPN.
- Un droit de réutilisation par l'OFB et le MNHN de l'ensemble des résultats du projet.
- En cas de travaux taxonomiques portant sur de nouvelles espèces, le matériel type devra être déposé dans les collections du MNHN (holotype et une partie des paratypes). En cas d'incapacité à le déposer au MNHN, indiquer explicitement où sera déposé le matériel type avant la réalisation du projet.

- Une citation standardisée de l'appui apporté par PatriNat et ses tutelles principales (OFB et MNHN) devra figurer dans les différents travaux (publication) issus ou soutenus par cet appel à projet.
- Le participant s'engage à respecter les clauses ci-dessus et la réglementation en vigueur relative à ses activités naturalistes (dérogations espèces protégées, autorisation pour la prospection dans les aires protégées, etc.)

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets seront évalués et classés par un jury en fonction de cinq critères examinés au regard du descriptif du projet :

- La portée nationale de la contribution.
- Le fait de combler une lacune de connaissance (spatiale, temporelle, taxonomique, etc).
- La qualité scientifique du projet (approches et méthodes proposées, système de gestion des données, etc.)
- Le rapport coût / connaissance.
- La précision des livrables (planning, contenu, accessibilité, etc.).

Au cas où une structure soumettrait plusieurs projets, un seul, au maximum, pourra être sélectionné.

Les projets présélectionnés concernant une seule région feront l'objet d'un avis d'opportunité supplémentaire par consultation des instances régionales du SINP et des services connaissance des directions régionales de l'OFB.

BUDGET PRÉVISIONNEL ET MODALITÉS FINANCIÈRES

Une vingtaine de projets sera sélectionné (minimum 15 et maximum 25), chacun doté d'un budget compris entre 1000 et 6 000 euros HT. Toute demande supérieure à 6 000€ sera jugée inéligible.

Les projets retenus feront l'objet d'un contrat établi avec le MNHN, précisant les éléments attendus du projet, les délais de réalisation et des clauses correspondant aux engagements indiqués dans le présent document.

Le paiement sera effectué à la réception des résultats du projet en une seule fois. L'émission et dépôt d'une facture sur [Chorus Pro](#) à la fin du projet est obligatoire pour déclencher le paiement.

PROCÉDURE

Date de lancement de l'appel : **8 novembre 2024**

Date de clôture de l'appel : **15 décembre 2024 à 23h (heure de Paris)**

Comité de sélection : **fin janvier 2025**

Notification des projets retenus : **début février 2025**

Le formulaire devra être complété par le porteur de projet. Il décrit le projet scientifique, permet de préciser la demande budgétaire. Les propositions devront être envoyées par mail à aap-inpn@mnhn.fr avec la mention : « Appel à projets INPN 2025 ».

Une fois le projet retenu, un correspondant scientifique au sein de PatriNat sera identifié pour son suivi jusqu'au dernier rendu.

ANNEXE 1

Bilan des livrables rendus dans le cadre de votre projet (À compléter à la fin du projet)

Indiquer dans le tableau ci-dessous le nombre de livrables de votre projet dans les cases correspondantes et préciser le lieu/support de livraison :

Données	<i>500 occurrences sur 45 espèces saisies dans CardObs</i>
Séquences ADN	<i>30 séquences de CO1 sur 4 espèces intégrées à BOLD</i>
Photos	<i>100 photos portant sur 45 espèces transmises en .zip à PatriNat</i>
Clé	<i>1 clé sur toutes les espèces du genre Xanthoria de France publiée dans le journal XX</i>
Fiches espèces "INPN"	<i>30 fiches espèces saisies via TAXREF-web</i>
Rapport/Atlas	<i>1 atlas publié aux collections du MNHN</i>
Article	<i>2 articles publiés dans le journal XX et YY</i>
Redécouverte d'une espèce non revue depuis 1950	<i>35 données d'occurrence saisies dans Lobelia (BD CBN BP)</i>
Nouvelle(s) espèce(s) décrite(s)	<i>4 nouvelles espèces décrites dans le journal XX</i>
Nouveau(x) signalement(s) pour le territoire concerné ou pour la France	<i>5 nouvelles mentions pour la région Nouvelle Aquitaine et 3 pour département de la Lozère (données bancarisées dans CardObs)</i>

- **Données :**

Intitulé du ou des jeux de données :

Plateforme(s) utilisée(s) pour le partage des données :

Avez-vous bien coché les options de diffusion publique sans restriction (hors restriction liée à la sensibilité des données prévue dans le SINP) ?

- **Article/Rapport**

Où avez-vous soumis le ou les articles ?

Où le ou les rapports sont-ils accessibles ? (URL)